

Chers parents,

Nous espérons que notre message vous trouvera en bonne santé ainsi que vos proches.

Comme annoncé par le Président de la République, puis confirmé par le 1^{er} ministre, les établissements scolaires vont prochainement rouvrir (au plus tôt le 11 mai pour le primaire et 18 mai pour les 6^{ème} et de 5^{ème}), tout en respectant les consignes sanitaires prescrites par le gouvernement sur la base des avis du conseil scientifique.

Dans cette attente, nous repreons donc lundi 4 mai, et au moins deux semaines sur le même emploi du temps et selon le même protocole les cours à distance.

RETOUR LE 18 MAI

Afin que vous puissiez vous positionner sur le retour de votre enfant au sein de l'établissement le 18 mai, nous vous communiquons les éléments qui vous permettront d'apprécier les conditions de cette reprise

Nous vous demandons de vous positionner pour le mercredi 6 mai au plus tard par le lien suivant :

Pour les 6èmes :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSce-Kx8JjtFtMIsu7ij_swpF1OrL-IefxsXpszJoahHI2MF1Q/viewform?usp=sf_link

Pour les 5^{ème} :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScksa976dmcWmCQ3O74SGaBnK8Oh44m3H9P-x4XTxDGVz5R8Q/viewform?usp=sf_link

ORGANISATION SANITAIRE

(ATTENTION CES DISPOSITIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER
EN FONCTION DE NOUVELLES INFORMATIONS OU DIRECTIVES)

ACCUEIL

Seuls les élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} rentreront au plus tôt le 18 mai prochain si nous sommes en zone verte.

Le retour en classe se fait sur la base du volontariat, et dans la limite de 15 élèves par classe. Compte tenu de cette contrainte, en fonction du nombre d'élèves souhaitant rentrer, nous pourrions être amenés à appliquer une priorité d'accès dans l'ordre suivant :

Les enfants

- de soignants et des forces de l'ordre
- des enseignants et de l'équipe éducative (pour qu'ils puissent accueillir vos enfants),
- porteurs de handicap
- dont les deux parents travaillent (sans possibilité de télétravail sur présentation d'une attestation de l'employeur)
- décrocheurs
- les plus en difficultés scolaires.

En fonction du nombre d'élèves volontaires, une alternance à la demi-semaine ou hebdomadaire des effectifs pourra être mise en place.

Chaque élève devra se présenter à l'établissement avec 2 masques de type AFNOR ou en tissu lavable normalement fourni par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou 2 masques chirurgicaux jetables (le changement se fera à l'issue de la dernière heure de cour du matin avant le repas). A défaut, il lui en sera imposé un par l'établissement que nous facturerons à prix coutant. Un élève refusant de porter son masque se verra refuser l'entrée de l'établissement et vous devrez venir le chercher dans les meilleurs délais.

Les élèves fiévreux ne seront pas acceptés dans l'établissement. Un contrôle est susceptible d'être effectué à l'entrée.

Les parents n'ont accès qu'à l'administration avec masque obligatoirement. Aucune autre partie de l'établissement ne sera accessible.

CIRCULATION INTRA ÉTABLISSEMENT

Une file d'entrée respectant les distanciations sociales sera systématiquement constituée pour les entrées dans l'établissement et dans les classes ainsi que lors des sorties.

Les élèves recevront une dose de gel hydro-alcoolique au passage de la porte d'entrée de l'établissement, de la cantine et de sortie en fin de journée. Les sanitaires sont par ailleurs à leur disposition pour se laver les mains.

Des marquages au sol seront disposés dans toutes les voies de circulation ou de stationnement (espace de récréation) afin de marquer les distances.

Un ordre de sortie et d'entrée en classe décalées à partir d'un signal sonore sera mis en place pour les récréations, le repas de midi et la fin des cours, afin que les classes ne se croisent pas, des plateaux de récréation différents leur seront attribués.

Un éducateur sera alloué à chaque étage pour vérifier l'observation stricte de cette distanciation.

EN CLASSE

Les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} sont susceptibles d'être implantées dans un premier temps dans les locaux du lycée.

Chaque classe disposera de sa propre salle et chaque élève de sa propre table de travail. Ils n'en changeront jamais. Un nettoyage quotidien de chaque salle sera réalisé, les élèves se chargeront eux-mêmes de leur plan de travail selon un protocole établi.

Les élèves seront séparés de plus d' 1 mètre.

Le port du masque demeure obligatoire en salle de classe, y compris pour le professeur.

Aucun prêt de matériel ne sera autorisé.

Les poignées de portes seront nettoyées en continu toute la journée comme nous y avons procédé avant le confinement.

Les enseignants disposeront d'un pulvérisateurs de gel hydro-alcoolique pour remédier aux contacts intempestifs en classe.

LA CANTINE

Un ordre de passage qui permet l'observation stricte des distanciations est mis en place.

Les élèves recevront une dose de gel hydro-alcoolique au passage de la porte d'entrée.

Les emplacements autorisés seront marqués sur les tables. Même si les élèves mangent au plateau, les surfaces de restauration seront désinfectées entre chaque convive.

A l'issue du repas, les élèves rejoindront la zone de récréation en adoptant la position des marquages au sol encore libres. Ils sont tracés tous les deux mètres pour permettre une circulation à un mètre entre élèves.

Il vous est demandé de signaler sur le formulaire de recensement si votre enfant mange à la cantine (tout repas réservé sera facturé).

LE DÉROULEMENT DES COURS

Les élèves qui ne sont pas présents en classe devront suivre en direct le cours de la classe en ligne, ils pourront être interrogés au même titre que ceux présents et recevront exactement le même travail (les enseignants ne feront pas deux cours, un pour ceux dans la classe et un pour ceux qui sont chez eux).

L'emploi du temps pourra être recomposé pour le 18 mai prochain afin de permettre aux enseignants de réaliser les cours en classe et les cours à distance pour les classes de la 4^{ème} à la terminale dont les élèves ne seront pas accueillis)

CAS SUSPECT

- Un élève présentant les symptômes de la maladie sera immédiatement sorti de la classe et confié aux infirmières. Si l'examen devait constater ne serait-ce que de la fièvre, les parents devront immédiatement venir le chercher.
- Nous rappelons qu'en cas de Covid confirmé dans votre entourage, une quatorzaine est imposée. Merci dans ce cas ne pas nous confier votre enfant.
- Nous vous demandons d'ores et déjà sensibiliser vos enfants à ces modalités, et sur l'impérieuse nécessité de la prendre au sérieux.

En vous assurant de notre mobilisation et en vous remerciant de la vôtre.

Bonne rentrée

La direction